

# **ELECTIONS DES REPRESENTANTS**

## **DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE**

Chers parents,

Etant donnée la situation sanitaire, je ne vais pas pouvoir vous recevoir pour la traditionnelle réunion de rentrée pendant laquelle nous vous donnons les dates des élections de parents. Nous allons devoir communiquer par écrit ou téléphone.

Le conseil d'école se compose de la directrice / du directeur, de Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale, d'un représentant de la municipalité, des enseignants et de **représentants des parents d'élèves**, en nombre égal au nombre de classes.

*Ce sont ces représentants, vos représentants, que vous élirez.*

Sécurité, travaux, hygiène, effectifs, restauration... toutes ces questions, et bien d'autres, sont étudiées et débattues lors de réunions trimestrielles.

Elles concernent directement votre enfant.

***Voter, c'est manifester l'intérêt  
que vous portez à son école.***



**Voici quelques dates concernant ces élections :**

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 septembre 2020 à minuit.**

La date limite de remplacement d'un candidat qui se désiste est fixée au **17 septembre 2020 à minuit.**

La mise sous enveloppe aura lieu le vendredi 18 septembre à partir de 8h30.

Le dépouillement se fera le vendredi 25 septembre à partir de 8 h 30.

La date limite de recours est fixée au mercredi 30 septembre.

**Si vous voulez être candidat à ces élections signalez vous aux parents délégués ou encore venez compléter la liste disponible au secrétariat.**

La directrice

Claire Le Sourd